CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Merit Canada

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Infrastructure

* Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Le gouvernement fédéral devrait exiger la tenue d'appels d'offres ouverts pour tous les projets d'infrastructure qu'il finance lui-même en tout ou en partie. Cela signifie ne plus permettre que la possibilité de soumissionner pour les contrats du secteur public se limite à des entreprises syndiquées spécifiques affiliées aux syndicats de la construction. Cette dernière formule, qu'on appelle appel d'offres fermé, se pratique encore dans plusieurs provinces canadiennes où elle restreint la concurrence et fait grimper les coûts de réalisation. La règle d'appels d'offres ouverts devrait être inscrite dans toutes les ententes relatives aux travaux d'infrastructure, et s'appliquer aux sociétés d'État et aux autres mécanismes de financement des infrastructures.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Cette recommandation n'exige aucune injection d'argent. En fait, le gouvernement fédéral pourrait économiser ou réinvestir des milliards de dollars en fonds pour les travaux d'infrastructure si on procédait uniquement à des appels d'offres ouverts. Normalement, les entreprises du type atelier ouvert offrent les mêmes services que celles du type atelier fermé pour un prix entre 12 et 18 % inférieur, mais dans les provinces où se tiennent des appels d'offres fermés, ces entreprises n'ont pas le droit de soumissionner. Si on prend en compte le montant de 53,5 milliards de dollars prévu au chapitre des infrastructures dans le budget de 2013, une diminution des coûts de 12 % à peine se traduirait par un économie de 6,42 milliards de dollars, somme permettant de financer une foule de projets d'infrastructure additionnels.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Le recours aux appels d'offres ouverts profiterait surtout à deux catégories de personnes. Premièrement, cela serait bon pour les contribuables puisqu'une plus grande concurrence contribue à réduire les coûts et à améliorer la qualité. Il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme en économie pour comprendre que si une poignée d'entrepreneurs ont le monopole des contrats pour les travaux publics, les coûts augmentent par le fait même et la qualité en souffre. La deuxième catégorie de bénéficiaires correspond aux travailleurs canadiens de la construction, soit 70 % de l'ensemble, qui travaillent dans une entreprise non syndiquée et qui actuellement ne peuvent pas participer à des travaux d'infrastructure publics accordés par voie d'appels d'offres fermés. C'est injuste et antidémocratique.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Suivant la formule d'appel d'offres ouvert, les chantiers financés avec le soutien fédéral seraient accessibles à tous les travailleurs de la construction du Canada, et pas seulement à la minorité d'ouvriers privilégiés appartenant à un syndicat particulier. Une concurrence réelle entraînerait des réalisations à moindre coût et selon un niveau de qualité plus élevé. De façon plus générale, la procédure d'appel d'offres ouvert est essentielle à notre régime démocratique. Nul groupe n'a le droit de se servir des fonds publics pour éliminer la concurrence. Et les autorités gouvernementales ne devraient pas se contenter de fermer les yeux quand ce genre de manœuvre survient.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Merit Canada est l'organe national qui représente huit associations provinciales de travailleurs et d'entreprises de la construction à atelier ouvert. L'expression « atelier ouvert » désigne simplement un lieu de travail où il n'est pas indispensable de faire partie d'un syndicat pour y travailler. Dans le cas de nos membres, ce concept implique la liberté de choix et l'équité au travail. Les entreprises et les ouvriers à atelier ouvert réalisent plus de 70 % des travaux de construction industrielle, commerciale, institutionnelle et résidentielle dans l'ensemble du Canada. Sur les 1,26 million de travailleurs canadiens de la construction, 900 000 œuvrent dans des ateliers ouverts.

Malheureusement, la pratique des appels d'offres fermés prévaut encore dans beaucoup trop de provinces du Canada. De ce fait, seules des entreprises syndiquées précises affiliées aux syndicats des métiers de la construction ont la possibilité de soumissionner pour les contrats publics. Cette formule fait en sorte que le septième des ouvriers de la construction ne peuvent pas travailler sur ces chantiers, et ce de haut en bas de l'échelle. Aspect qui freine encore plus la concurrence, des syndicats spécifiques ont un accès privilégié à ces contrats au détriment d'autres syndicats, ce qui réduit encore plus le bassin de concurrence. Vu que 70 % des acteurs de l'industrie se voient interdire de soumissionner, la qualité diminue et les coûts augmentent.

Suivant son engagement à investir massivement dans les infrastructures, le gouvernement fédéral doit assumer un rôle de chef de file pour mettre fin à cette pratique déloyale. Tout projet financé à même les fonds fédéraux devrait faire l'objet d'un appel d'offres ouvert. Il faudrait supprimer les clauses obligeant les entrepreneurs ou les travailleurs à appartenir à un syndicat donné ou à payer des cotisations syndicales. Cette règle, intégrée dans chaque entente en vue de travaux d'infrastructure, devrait s'appliquer à toutes les sociétés d'État et aux autres mécanismes utilisés par le gouvernement fédéral pour financer ces travaux.

Les fonds fédéraux proviennent de l'ensemble des contribuables. Il est injuste que des entrepreneurs payant des impôts fédéraux ne puissent pas soumissionner pour des contrats financés à même leur argent payé en impôt sous prétexte qu'ils ne sont pas affiliés au bon syndicat. Tous les entrepreneurs et travailleurs devraient avoir les mêmes possibilités d'action.

En cette époque où tous les paliers de gouvernement enregistrent des déficits budgétaires importants, il est inadmissible que l'on continue à favoriser les appels d'offres fermés. Songez que selon un rapport commandé par la Ville de Montréal, le régime d'appels d'offres fermés a fait grimper le prix officiel initial des projets d'infrastructure d'un niveau entre 30 et 40 %. Les travaux de réfection d'égout et d'aqueduc de cette ville coûtait 85,5 % plus cher qu'ailleurs.

Les contribuables n'en ont pas pour leur argent. L'augmentation indue des coûts entraîne un gaspillage de ressources précieuses et empêche d'aménager une foule de routes, de ponts et de services de transport public. L'absence de concurrence contribue aussi à diminuer la qualité du travail, facteur qui explique en partie le délabrement des infrastructures partout au Canada.

La formule d'appel d'offres ouvert assure une plus grande équité pour les travailleurs et une meilleure valeur en retour de l'argent des contribuables. Les épargnes ainsi obtenues font en sorte que le gouvernement peut investir cet argent dans d'autres travaux d'infrastructure qui bénéficieront à l'ensemble de la population.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.